

Sumatra - deux enfants dans les débris de leur maison dévastée par le tsunami (2004)



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

RÉDUIRE LES RISQUES
DE CATASTROPHES



#MondeEnCommun

S'engager dans la réduction des risques de catastrophes

Chaque année, les catastrophes ont des répercussions humaines et économiques considérables, particulièrement dans les pays où intervient l'AFD. Leurs faibles capacités de prévention et de préparation aux aléas naturels en sont l'une des raisons majeures. Si rien n'est fait pour réduire cette vulnérabilité, le nombre et les impacts de ces catastrophes continueront à croître, en raison notamment de l'urbanisation, souvent anarchique dans des zones à risque mais aussi du fait des effets du changement climatique.

L'AFD et la réduction des risques de catastrophes

Les risques de catastrophes ne sont pas une fatalité, ils peuvent être réduits. C'est le principe de la réduction des risques de catastrophes (RRC), qui fait l'objet d'engagements internationaux formalisés dans le cadre d'action de Sendai (2015-2030).

En cohérence avec ses actions en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des vulnérabilités, l'AFD a engagé près de deux milliards d'euros sur la période 2006-2016 pour des projets contribuant à la RRC. D'ici à 2020, elle prévoit de tripler le volume de ses interventions en faveur de l'adaptation, pour atteindre 1,2 Md€ par an. Une large part concernera la RRC. L'Afrique subsaharienne est la principale bénéficiaire des financements RRC de l'AFD (plus de la moitié de son portefeuille), suivie par les Caraïbes, le pourtour méditerranéen et l'Asie du Sud-Est.

Grâce à son réseau dans les territoires français d'Outre-mer, l'AFD favorise également la mise en place de dispositifs régionaux pour faire face aux risques de catastrophes.

Les femmes et les filles, premières touchées

En raison de leurs conditions socio-économiques et des discriminations dont ils sont victimes, certains groupes sociaux, à l'instar des femmes et des filles, sont particulièrement affectés par les catastrophes liées aux aléas naturels : lors du tsunami de 2004 en Birmanie, 61 % des victimes étaient des femmes¹.

¹ ODI, *The future framework for disaster risk reduction, A guide for decision-makers*, Juin 2014.

LES TROIS PILIERS DE L'ACTION DE L'AFD

**PRÉVENIR
LES RISQUES
NATURELS**

**PRÉPARER
À LA GESTION
DE CRISE**

**DÉVELOPPER
UNE CULTURE
DU RISQUE**

L'AFD intervient également pour accompagner les processus de reconstruction post-catastrophe. Depuis le début des années 2000, elle y a consacré plus de 500 M€ : par exemple, à la suite du tsunami en Asie (2004), du tremblement de terre en Haïti (2010) et plus récemment en Équateur (2016). Les projets financés s'inscrivent dans une logique de « Build Back Better » pour rendre les territoires plus résilients qu'avant la catastrophe.

Adaptation au changement climatique

**Ajustement à long-terme
aux effets du changement
climatique**

Élévation du niveau de la mer,
augmentation de la température,
variabilité des précipitations.

**Réduction des risques
de catastrophes liés aux effets
du changement climatique**

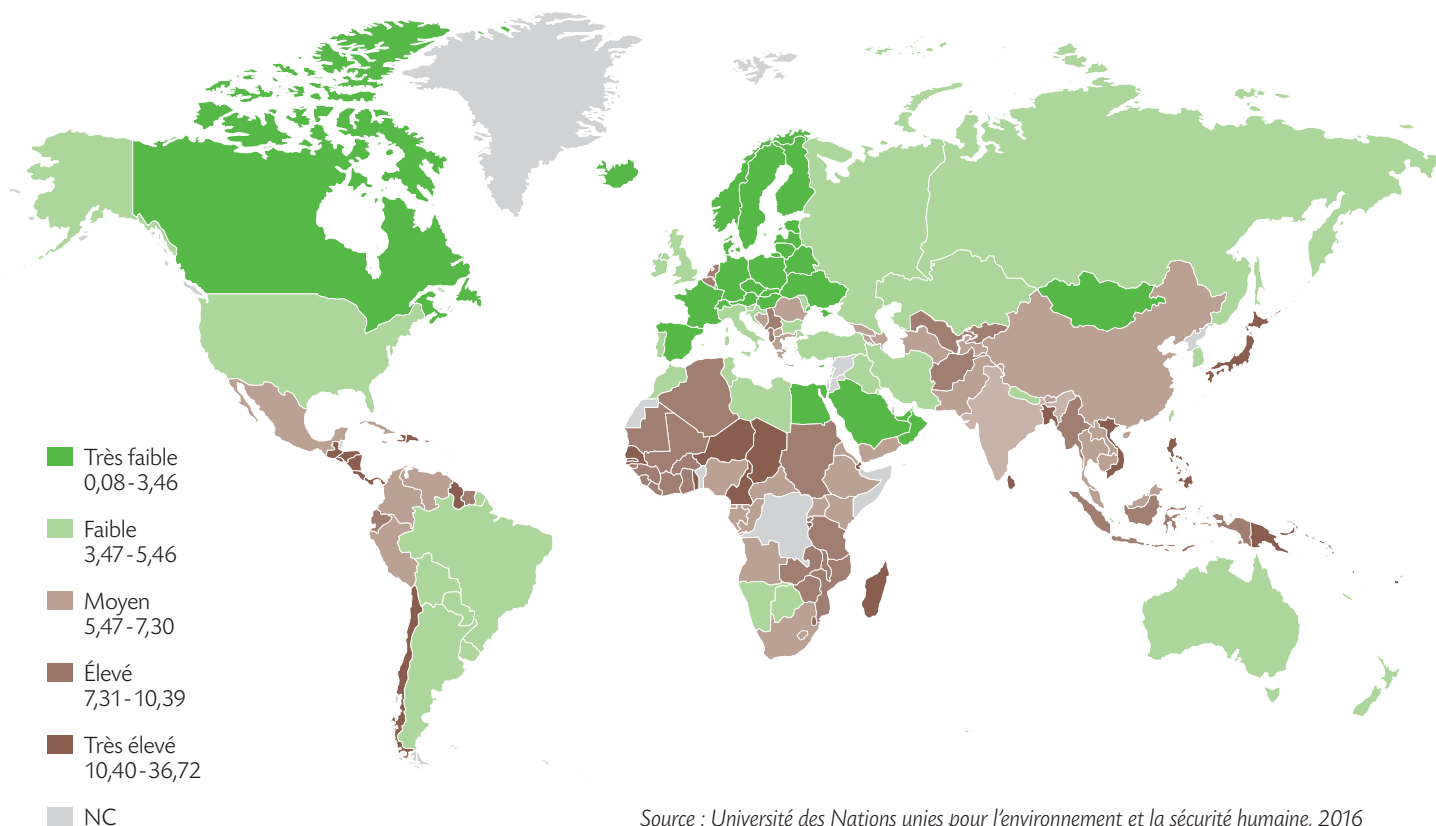
Tempêtes, inondations, submersions
marines, glissements de terrain, épidémies,
invasions d'insectes.

**Réduction des risques
de catastrophes
liés aux aléas géophysiques**

Séismes,
éruptions volcaniques.

Réduction des risques de catastrophes

Des risques plus élevés dans les pays en développement et émergents



Source : Université des Nations unies pour l'environnement et la sécurité humaine, 2016

Prévenir les risques naturels

La majorité des interventions de l'AFD dans le domaine de la RRC concerne la prévention. L'objectif est d'éviter la survenue d'une catastrophe et d'en limiter les impacts.

L'AFD appuie, par exemple, les administrations dans l'identification et l'intégration du risque de catastrophes dans leurs stratégies de planification territoriale et d'aménagement urbain. Elle finance également la construction d'écoles, d'hôpitaux et de logements adaptés aux risques, ainsi que des infrastructures de protection, notamment contre les inondations (drainage pluvial, bassin de rétention, etc.).

Depuis 20 ans, 90 % des catastrophes ont été causées par des phénomènes liés au climat (inondations, sécheresses...).

Plus récemment, l'AFD a financé des projets de reforestation en milieu rural et de préservation de la biodiversité urbaine. Ils permettent de réduire les risques de catastrophes tout en contribuant à la conservation et la protection des écosystèmes.

Philippines : vers une gestion intégrée des risques de catastrophes

Exposées à des risques majeurs de catastrophes, les Philippines sont aussi l'un des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

En 2012, l'AFD a financé une assistance technique pour appuyer trois villes (Dagupan, General Santos et Santa Rosa) dans l'élaboration de plans de prévention des risques et de plans d'action climat, et leur intégration dans les documents locaux d'urbanisme.

Grâce à un financement de l'Union européenne, une assistance technique a été mise en place au niveau national. L'appui au ministère des Collectivités locales vise à renforcer un système de certification des collectivités locales. Il permettra d'encourager la mise en œuvre de politiques locales de prévention et de gestion des risques naturels. Être certifié donne aux villes un accès à des financements additionnels.

En parallèle, l'assistance technique accompagnera 50 villes dans l'obtention de cette certification.

Préparer la gestion de crise

Même lorsque des mesures de prévention efficaces existent, certains risques demeurent. C'est pourquoi l'AFD appuie également la préparation à la gestion de crise.

Anticiper une crise. L'AFD travaille notamment au déploiement de ses activités dans le domaine des systèmes de surveillance et d'alerte précoce. Depuis 2008, elle finance par exemple un dispositif de veille sanitaire dans l'Océan Indien : il a permis la mise en réseau des services publics de surveillance des maladies des États de la région (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et la Réunion) et la mise en place d'une veille sanitaire active, pour détecter au plus tôt les épidémies et réduire leur impact sur les populations.

Réagir à la catastrophe. L'AFD est de plus en plus impliquée dans le renforcement des capacités de réponse d'urgence face à une catastrophe. Elle soutient aussi bien le renforcement des systèmes de santé, pour assurer la continuité des soins en cas de catastrophe, que la mise en place de mécanismes de stockage alimentaire pour faire face aux sécheresses. Elle envisage de développer ses activités dans le domaine de la sécurité civile.

Plus de 26 millions de personnes basculent chaque année dans la pauvreté à la suite de catastrophes².

Absorber les chocs. L'AFD a également une longue expérience dans la mise en place de mécanismes de protection financière, qui contribuent à renforcer la résilience des sociétés aux catastrophes. L'Agence a ainsi participé à la création du CCRIF (Caribbean Catastrophe Risk Insurance). Pour les États de la communauté caribéenne, ce fonds représente un outil pérenne de couverture des risques naturels : lorsqu'un état de catastrophe est déclaré, CCRIF garantit le versement rapide d'une indemnité permettant de répondre aux besoins d'urgence.

² GFDRR, *Unbreakable : breaking the resilience of the poor in the face of natural disasters*, novembre 2016.



Distribution alimentaire, camp de réfugiés soudanais au Tchad (2011)

Afrique de l'Ouest : des réserves alimentaires pour faire face à l'urgence

La plupart des ménages ouest-africains, très vulnérables, risquent de basculer dans la pauvreté après un choc, même modéré. Avec l'Union européenne, l'AFD soutient la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) dans la mise en œuvre d'une stratégie régionale et d'un dispositif de réaction d'urgence face aux crises alimentaires.

Ce projet couvre 15 États membres de la Cedeao, ainsi que le Tchad et la Mauritanie. Il repose sur un principe de solidarité régionale en appuyant le renforcement des systèmes de stockage tant au niveau local, national et régional, ainsi que leur mise en réseau (via le Resogest). En cas de crise, ces différentes réserves seront mobilisées successivement : les pays de la région pourront alors agir en amont d'une réaction internationale.

Ce projet permettra également d'étendre et de perfectionner le système d'informations régional et de renforcer les capacités de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) inaugurée en 2013 à Lomé.

Développer une culture du risque

Agir sur les mentalités et les pratiques représente un maillon essentiel de la RRC : ces actions favorisent à la fois l'efficacité et la durabilité des dispositifs de prévention et de préparation.

Construire la « culture du risque » est donc une dimension importante de la RRC. L'objectif : susciter une prise de conscience collective du risque à tous les niveaux, notamment communautaires.

Les interventions de l'AFD dans ce domaine concernent essentiellement la sensibilisation et la diffusion de bonnes pratiques en matière de RRC, ainsi que la promotion de démarches participatives.

Certaines ciblent spécifiquement les populations les plus vulnérables, comme les femmes et les jeunes, qui sont des acteurs incontournables du changement.

*Entre 250 et 300 milliards
de dollars de pertes annuelles
en raison des catastrophes.*



Port-au-Prince après le tremblement de terre (2010)

Mobiliser les communautés avec les ONG

À travers le financement d'ONG, l'AFD contribue à renforcer le développement d'une culture du risque, particulièrement auprès des populations les plus vulnérables.

Au Vietnam, l'AFD finance la Croix-Rouge française, en partenariat avec son homologue vietnamien, pour renforcer la résilience aux aléas naturels de deux provinces du Nord-Ouest (Lai Chau et Son La).

Ce projet prévoit des actions d'information et de formation sur la gestion des risques climatiques, ainsi que la mise en place d'équipes provinciales et communales de réponse d'urgence. Il inclut également des actions de sensibilisation dans les écoles. L'objectif : améliorer le niveau de préparation des équipes et des élèves à la survenue d'aléas naturels.

En Haïti, l'AFD a renforcé ses appuis aux ONG françaises présentes sur l'île, à la suite du séisme de 2010, puis du cyclone Matthew en 2016. Elle a, par exemple, financé Solidarité Laïque pour soutenir le retour des jeunes à l'école et sensibiliser aux risques climatiques les populations de la Grand'Anse, des Nippes et du Sud.

Ce projet prévoit des activités de formation à destination de jeunes volontaires haïtiens et de sensibilisation du personnel enseignant et des élèves des écoles ciblées sur les risques de catastrophes. Il prévoit également le lancement d'une campagne d'initiation à la réduction des risques dans chacune des communes ciblées.

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Présente sur quatre continents à travers un réseau de 75 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2015, l'AFD a consacré 8,3 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.



Un garçon sur les décombres à San José de Chamanga (province d'Esmeraldas) après le tremblement de terre



Filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé, Proparco intervient depuis près de 40 ans en faveur du développement durable. Présente dans 80 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou encore du Moyen-Orient, elle participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'institutions financières.

www.proparco.fr



Instrument financier de la politique française de coopération et de développement, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est dédié à la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et émergents. Doté de 90 millions d'euros pour la période 2015-2018, le FFEM accompagne des actions innovantes dans les domaines du climat, de la biodiversité, des eaux internationales, de la dégradation des terres, dont la déforestation, des polluants organiques persistants et de l'ozone stratosphérique. À fin 2015, le FFEM compte 331 millions d'euros d'engagements financiers, avec 285 projets au portefeuille, dont 67 % situés en Afrique et Méditerranée.

www.ffem.fr - ffem@afd.fr



Agence Française de Développement
www.facebook.com/AFDOfficiel



@AFD_France
twitter.com/AFD_France



Agence Française de Développement
www.youtube.com/user/GroupeAFD

**AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
DIRECTION DES OPÉRATIONS**

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 – France
Tél. +33 1 53 44 31 31 – Fax +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

